

Poursuite no

Série no

**Fixation de délai  
pour ouvrir action en  
reconnaissance de la qualité  
de partie intégrante ou  
d'accessoire attribuée  
à un objet**

Recommandé

Le créancier

a contesté la qualité de parties intégrantes ou d'accessoires des objets suivants inscrits sur votre demande à l'état des charges de l'immeuble

No	Objets	Estimation	
		Fr.	ct.

Il vous est dès lors fixé **un délai de 20 jours** dès la réception du présent avis pour ouvrir **action** au créancier prénommé en **reconnaissance de la qualité de parties intégrantes ou d'accessoires** attribuée auxdits objets; l'action devra être portée devant le tribunal compétent de lieu de situation de la chose. A défaut d'ouverture d'action dans le délai fixé, votre revendication sera caduque.

Lieu et date

Office des poursuites